

# Metoo : les soldates parlent, l'armée esquive

Depuis trois mois, les dénonciations des violences sexuelles subies en service se multiplient. « Le Monde » a recueilli la parole de femmes et documenté des situations dans lesquelles elles ont été sanctionnées, alors que les auteurs présumés sont toujours en poste

## ENQUÊTE

**Q**uinze jours de cellule. J'ai beaucoup de mal à digérer que je vais être sanctionnée pour avoir osé prendre la parole. » La caporale Rose (les personnes citées par un prénom ont souhaité rester anonymes), 24 ans, a dénoncé un viol, commis en mai 2022 par un supérieur. Elle nous écrit cette phrase le 30 avril, à peine sortie du bureau de son chef de corps, qui vient de lui annoncer la sentence. « C'est aberrant, de victime je suis devenue coupable. » Coupable d'avoir bu de l'alcool la nuit de son agression, Rose sera donc envoyée en « cellule, avec un toilette, des barreaux et une petite cour pour fumer ». Quinze jours de « trou », comme on dit dans le jargon militaire, pour non-respect du règlement intérieur.

Deux semaines auparavant, le 12 avril, le ministre des armées, Sébastien Lecornu, a pourtant eu des mots fermes. Confronté au #metoo des armées, il s'est engagé à écouter les femmes victimes : « Cette parole doit libérer les victimes, a-t-il martelé dans une tribune au Monde. Elle ne doit pas les condamner. » Pour évaluer « l'ensemble des mesures de prévention, de protection des victimes et de sanction des agresseurs », le ministre a missionné l'inspection générale des armées, qui doit rendre ses conclusions début juin.

Dans le régiment de Rose, le discours de M. Lecornu « est entré par une oreille et ressorti par l'autre », lâche Stéphane, un gradé. « L'injustice est toujours là, on ne la supporte plus », confie celui qui a encouragé la jeune caporale à dénoncer son agression. Rose a été sanctionnée, tout comme sa camarade, la caporale-chef Hélène, qui dit avoir été droguée et violée par le même militaire, quelques mois auparavant, en 2021. Elle a déposé plainte, en octobre 2023.

### « AUJOURD'HUI, C'EST MOI LA FAUTIVE »

Comme Rose, Hélène, 34 ans, qui a été déployée au Mali et en Côte d'Ivoire, a été punie de sept jours de « cellule » pour avoir consommé de l'alcool et pénétré dans une chambre réservée aux hommes. Peu importe qu'elle ne se souvienne pas y être entrée – la caporale-chef n'a repris ses esprits qu'au matin. « Il y avait une autre militaire dans la chambre, c'est elle qui m'a raconté que, pendant la nuit, il avait sa tête entre mes jambes alors que j'étais inconsciente... Et aujourd'hui, c'est moi la fautive », raconte-t-elle.

Selon l'enquête disciplinaire consultée par *Le Monde*, l'agresseur présumé nie l'ensemble des faits. Le commandement, lui, considère que « tant que ces affaires ne seront pas traitées sur le plan judiciaire, il n'est pas possible de se prononcer sur d'éventuelles sanctions au sujet des crimes et délits évoqués ». Le militaire a été puni, mais uniquement pour la consommation d'alcool et le non-respect des règles de mixité en chambre : vingt jours d'arrêts, qu'il « effectuera dans sa chambre, comme il n'y a plus de places en cellule », explique Hélène. C'est à cet instant précis qu'elle « craque ». « Lui dans son lit tranquille et nous toutes au mitard ! »

Révoltée par l'injustice, Hélène, qui a fait un recours administratif contre sa sanction, se décide à venir grossir les rangs du #metoo des armées, passant outre le devoir de réserve des militaires. Une première pour elle, mais aussi pour toutes celles qui rejoignent le mouvement, lancé par la militaire Manon

Dubois, victime d'agressions sexuelles, et qui avait témoigné la première dans la presse, le 12 février.

Dans la masse, une voix porte davantage que les autres : première députée-militaire de l'histoire, Laetitia Saint-Paul est déterminée à en finir avec une « mécanique systémique » qui autorise les violences sexuelles à se reproduire dans l'armée. Actionnant leviers politiques et militaires, multipliant les interviews, la capitaine et élue Renaissance de Maine-et-Loire a rebaptisé sa boîte mail « le #metoo des armées ». Plus d'une centaine de signalements lui sont parvenus, « pas seulement des victimes, mais aussi des gens à l'intérieur, qui veulent saisir le moment pour que les choses changent ».

Au sommet de l'institution, c'est le branle-bas de combat. Dans un document interne diffusé le 23 avril, à propos de l'écho médiatique du #metoo, la délégation à l'information et à la communication de la défense (Dicod) prévient que le sujet « reste hautement crissant, et pourrait faire l'objet de nouvelles retombées, si d'autres victimes présumées prenaient la parole ». La matière abordée est « hautement inflammable », lisait-on déjà dans un e-mail envoyé le 10 avril au commandement par le service d'information et de relations publiques de l'armée de terre (Sirpat), dont *Le Monde* a également pris connaissance. La priorité est de reprendre le contrôle. Le #metoo des armées ? « Il est demandé de ne plus utiliser cette expression volontairement choisie par la députée Saint-Paul pour faire le buzz dans les médias », ajoute le Sirpat.

Le #metoo réduit au « buzz ». « Ils comptent sur le fait que ça se tasse », confirme un officier en poste au ministère des armées, à Balard, à Paris. Rien d'étonnant pour l'ancien lieutenant-colonel Guillaume Ancel, auteur de *Saint-Cyr, à l'école de la Grande Muette* (Flammarion, 368 pages, 22,90 euros) : « Le #metoo est vécu comme une agression, dans une institution où le silence est une règle biblique. Au lieu de s'inquiéter de ces violences indignes, ils s'inquiètent que les femmes puissent parler. »

Dans les régiments, les basés aériennes et navales françaises, dans l'Hexagone ou en opérations extérieures, de la base au sommet, le silence est rompu. La capitaine Flora, 36 ans, a décidé de passer « en mode combat », pour empêcher que ce qu'elle a souffert « n'arrive à d'autres femmes ».

Comme Rose et Hélène, Flora a été sanctionnée après avoir dénoncé un viol. Engagée en 2015 pour servir son pays après les attentats, cette boxeuse, titulaire d'un mastère en sciences cognitives, gravit chacune des marches de l'institution. La saint-cyrienne rêve de décrocher des étoiles, son chef de corps lui a même promis une période de commandement, quand sa vie « s'effondre ».

Pendant une formation parachutiste à Pau, en juillet 2022, un instructeur pénètre dans la chambre des femmes, où elle s'est endormie, après une soirée arrosée. « Est-ce que j'ai été droguée ? J'avais bu, mais là j'étais inconsciente. Je me rappelle avoir senti un poids sur moi, raconte-t-elle, toujours bouleversée. Quand je me réveille, je n'ai plus de pantalon, ni de sous-vêtements, et mes camarades me racontent qu'elles l'ont vu sur moi », confie-t-elle au *Monde*. Aucune d'entre elles n'acceptera de témoigner auprès de la gendarmerie, et sa plainte sera classée, faute de preuves.

Celui qu'elle accuse a été sanctionné de quinze jours d'arrêts, notamment pour « comportement inapproprié » avec une supérieure, « ivresse manifeste » et avoir « pénétré dans un endroit interdit », précise l'en-



« UNE MILITAIRE M'A RACONTÉ QUE, PENDANT LA NUIT, IL AVAIT SA TÊTE ENTRE MES JAMBES ALORS QUE J'ÉTAIS INCONSCIENTE... ET C'EST MOI LA FAUTIVE », RACONTE HÉLÈNE, CAPORALE-CHEF

quête disciplinaire consultée par *Le Monde*. Après son agression, Flora a continué de se rendre au travail. La capitaine a « tenu le choc », jusqu'à cette convocation dans le bureau de son chef de corps, qui lui annonce une sanction de dix jours d'arrêts pour non-respect des règles de mixité. « C'est à ce moment-là que j'ai perdu pied », confie l'officière, aujourd'hui en arrêt maladie.

### HARCÈLEMENT À L'HÔTEL DE BRIENNE

Interrogé sur l'opportunité d'infliger des jours de « cellule » à des femmes dénonçant des violences sexuelles, le ministère des armées tient à souligner « qu'il ne s'agit pas de cellule mais de locaux d'arrêts, des chambres réservées à l'exécution des sanctions, soumis au contrôle du contrôleur général des lieux de privation de liberté ». Le service de communication du ministère ajoute que « dans l'un des cas récents (...) le commandement a décidé de ne pas sanctionner la militaire ayant dénoncé des violences sexuelles ». Il refuse néanmoins de préciser à quelle situation cette déclaration se rapporte. Aucune de celles qui témoignent auprès du *Monde* n'était informée, jeudi 9 mai, d'une quelconque levée de sanctions.

Quoi qu'il en soit, celui que Flora désigne comme son agresseur poursuit sa carrière, comme celui d'Hélène et de Rose. « C'est au harceleur ou à l'agresseur de sortir du rang, c'est sur eux que doit peser le fardeau », avait pourtant tonné Sébastien Lecornu le 12 avril, appelant à l'application d'un principe de « tolérance zéro à l'égard des agresseurs sexuels présumés ». « La saisine de la justice est systématique (...) ainsi que la mise en œuvre de la suspension si nécessaire », précise au *Monde* son service presse.

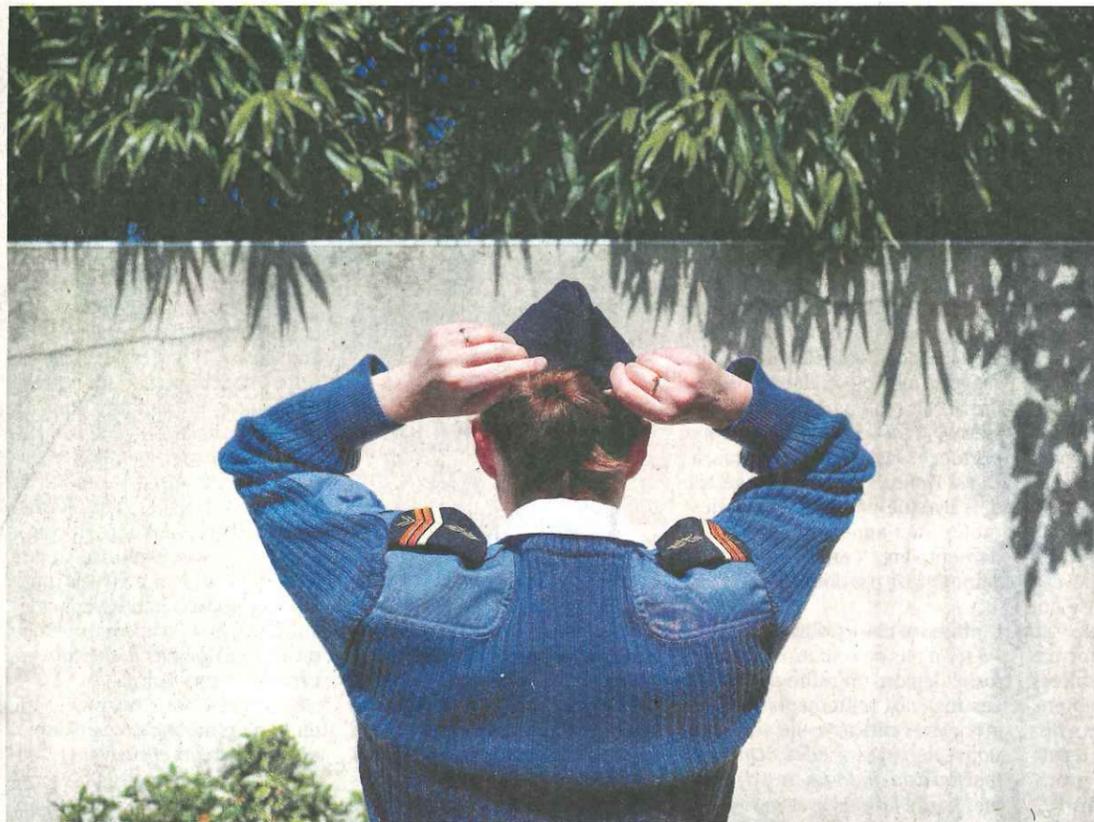
Une sévérité qui détonne avec la mansuétude dont a aussi bénéficié un militaire au sein même de l'Hôtel de Brienne, la résidence du ministre, sise dans le 7<sup>e</sup> arrondisse-

ment de Paris. Ici, entre septembre et décembre 2021, au cœur du secrétariat du cabinet militaire de Florence Parly – titulaire du portefeuille à l'époque –, un sous-officier a harcelé sexuellement une engagée volontaire de la marine nationale. Le 16 mai, le militaire comparaitra devant le tribunal judiciaire de Paris. Toujours dans les rangs – alors qu'il a « partiellement reconnu » les faits auprès de sa hiérarchie –, il assure que ses propos relevaient « du registre de la blague », selon l'enquête disciplinaire consultée par *Le Monde*.

« Il faut que je te baise », « Tu mouilles », « Tu rigoleras moins une fois que tu te seras fait sodomiser », disait-il à sa jeune subordonnée, qui a sombré peu à peu dans la dépression. « Ses chefs riaient, ne la soutenaient pas », rapporte son avocate, M<sup>e</sup> Elodie Maumont. Quand elle a déposé plainte, la matelote a obtenu, pour seul soutien du ministère, quatre pages de « conseils juridiques » pour lui permettre d'assurer sa défense.

Le sous-officier a reçu, lui, quinze jours aux arrêts, avant d'être placé en télétravail, puis muté au sein du prestigieux Centre des hautes études militaires (CHEM). Là, à quelques encablures du ministère, ses résultats « dépassent les attentes de ses chefs », souligne le général de corps d'armée Christophe Abad, gouverneur militaire de Paris, dans un avis de novembre 2023 joint à l'enquête pénale. Sollicité par *Le Monde*, il n'a pas donné suite. Même le directeur du CHEM, le contre-amiral Thibault Haudos de Possesse, a joint à la procédure pénale un état de service dithyrambique sur ce sous-officier « excellent camarade » et « pédagogue averti ». Lui non plus n'a pas donné suite aux sollicitations du *Monde*.

Ce militaire n'a pas encore été jugé. Mais ailleurs, un officier supérieur a poursuivi sa carrière jusqu'aux plus hautes strates de l'armée de terre, bien que reconnu coupable de trois agressions sexuelles.



**A gauche : Chiara, 27 ans, soldate de l'armée de terre, en Corse, le 5 mai.  
Ci-contre : Solène, caporale-chef de l'armée de l'air, en Bretagne, le 9 mai.  
Ci-dessous : Flora, capitaine, à Toulouse, le 7 mai.**

PHOTOS AXELLE DE RUSSÉ POUR « LE MONDE »

Les services de M. Lecornu déclarent aussi que l'inspection générale qui doit aboutir début juin a, « entre autres missions », celle d'examiner la « cohérence des sanctions disciplinaires prononcées ces dernières années ». « Dans l'une des situations anciennes que vous mentionnez (...), une nouvelle procédure disciplinaire (...) a été initiée », ajoutent-ils.

Des dossiers de violences sexuelles, Elodie Maumont en a traité plusieurs dizaines, dans son cabinet MVMH, à Paris. L'avocate pénaliste, devenue la bête noire de la chancellerie militaire, est l'une des seules à connaître les arcanes du code de la défense, qui n'a intégré le harcèlement sexuel qu'en 2014. Elle est convaincue que « les contre-pouvoirs ne fonctionnent pas dans l'armée ». La cellule Thémis, mise en place il y a dix ans pour accueillir des signalements directs de violences en dehors de la chaîne hiérarchique, peine à faire la preuve de son efficacité.

#### DÉFAUT D'INDÉPENDANCE DE L'ENQUÊTE

A sa création par Jean-Yves Le Drian – alors ministre de la défense –, elle avait notamment été chargée d'évaluer les mesures de protection des victimes. Une des clientes de M<sup>e</sup> Maumont, Marie, a essayé d'y recourir, sans succès, quand elle devait partir en formation avec celui qui avait fait le guet devant une chambre de la base aérienne de Bourges, l'empêchant de sortir pendant qu'un autre militaire l'agressait sexuellement. Définitivement condamné en 2021 pour « complicité d'agression sexuelle » à dix mois de prison avec sursis, ce caporal est toujours en poste, et Marie a dû renoncer à partir en formation. En désespoir de cause, « Thémis a conseillé à ma cliente d'écrire à la ministre de la défense », se souvient son avocate, désabusée. Le mail, adressé à Florence Parly le 15 avril 2021, dans lequel la militaire s'interroge sur la « reconnaissance des victimes dans l'institution », est resté sans réponse.

La cellule Thémis est aussi chargée d'orienter le commandement sur les procédures disciplinaires. Là encore, M<sup>e</sup> Maumont constate que « les enquêtes de commandement ne sont pas menées de façon contradictoire ». Ces procédures disciplinaires éclairent pourtant souvent la justice, lorsqu'elle doit décider d'engager ou non des poursuites pénales contre un militaire. Sollicité à ce sujet, le ministère des armées affirme que « la conduite des enquêtes de commandement requiert une juste appréciation individuelle des situations et une forte capacité de discernement ».

Sous le couvert de l'anonymat, un membre du cabinet du ministre dit « comprendre que des chefs de corps soient démunis ». « Dans beaucoup de cas, justifie-t-il, les Flash Event [fichier remontant les incidents graves au ministre et aux états-majors], c'est des trucs merdiques du genre : "ils sont partis faire la bringue et le lendemain t'as mademoiselle qui croit avoir eu une relation sexuelle. Fait expliquer aux filles et aux garçons que, quand on est bourré, on n'a pas tous ses esprits." »

Dans le cas de Chiara, une soldate de l'armée de terre, l'enquête de commandement n'a pas permis d'établir « avec certitude » la culpabilité de celui qu'elle mettait en cause. De 2016 à 2018, Chiara dit pourtant avoir subi le pire de la part de son chef, au sein d'un centre équestre militaire. Harcèlement sexuel, gifles, crachats, insultes, privations de nourriture et de repos, séquestrations... « Il m'obligeait à aller dans le vestiaire des soldats, coupait la lumière et m'enfermait de nuit, témoignait-t-elle. Il m'interdisait de faire le moindre bruit sous menace de représailles plus conséquentes. Il avait un contrôle absolu de moi. »

Elle attend toujours l'issue de sa plainte, déposée en 2019. Lui a pris dix jours d'arrêts pour des « propos inappropriés » et a été promu adjudant. En février 2023, une décision au vitriol de la Défenseure des droits a pourtant étrillé sur douze pages la façon dont les investigations ont été menées en interne : entretiens oraux non retranscrits ; manque d'impartialité de l'enquêteur ; témoignages occultés... La Défenseure dénonce aussi « un système de domination par la peur dont le personnel féminin a été victime sans qu'à aucun moment l'enquête de commandement ne s'interroge sur le nombre d'agentes victimes et la similitude des comportements dénoncés ».

Chiara est arrêtée depuis plus de six ans, handicapée par des crises de tétanie récurrentes, incapable de supporter le contact des hommes, « pas même la main de mon père sur mon épaule ». Celui qu'elle a dénoncé est en poste dans un centre équestre rattaché à un lycée militaire. Il s'exprime régulièrement dans des articles consacrés à son unité. « Pour bien monter à cheval, c'est comme pour avoir des bonnes notes au lycée, il faut avoir de la rigueur, être exemplaire, être droit », prêche le militaire dans un de ces reportages.

« C'est comme si l'armée donnait son accord à ce qu'il m'a fait vivre », confie Chiara. Les recommandations de la Défenseure n'ont, elles, pas reçu de réponse du ministère des armées. Elle préconise en particulier de faire appel à une personne « indépendante de la ligne hiérarchique » pour diligenter des enquêtes.

Ce défaut d'indépendance, Olympe l'a ressenti à la lecture de l'enquête disciplinaire concernant le crime qu'elle a dénoncé en 2023. Attirée dans la chambre d'un supérieur qui disait vouloir lui offrir des cordons-bleus pour « améliorer l'ordinaire », l'engagée de presque 20 ans raconte avoir été violée, quelques mois à peine après avoir intégré son régiment. Soutenue par sa capitaine, qui l'encourage à porter plainte auprès de la gendarmerie, Olympe est également entendue par l'officier-enquêteur de l'armée, qui relève l'attitude problématique du supérieur auprès de plusieurs autres jeunes recrues.

Pourtant, ce n'est pas ce qui ressort du compte rendu d'un des officiers supérieurs qui dirige sa compagnie. Dans un mail que *Le Monde* a consulté, ce dernier assure que « cette affaire n'est pas aussi grave qu'on le soupçonnait ». Olympe, désignée comme la « fille accusatrice », n'est « pas claire et sûr-croît a eu une relation "officielle" avec le caporal », cingle encore le lieutenant-colonel. Avant de reconnaître que ce dernier « a déjà eu des comportements limites, mais qui ne méritent pas de dramatiser la situation ». Affaire réglée : « La louche [la remontrance] qu'il a prise dans mon bureau l'a apparemment marqué », conclut l'officier.

#### « DES TRUCS DE BONNES FEMMES »

Pour l'armée, « ce ne sont pas des vrais sujets, c'est des trucs de bonnes femmes hystériques, déplore une gradée du service de santé des armées. Le ministère ne veut pas entendre parler des violences sexuelles. Surtout, il ne faut pas qu'il soit dit que les hommes militaires sont violents. » Au sein de cette branche, la plus féminisée de l'institution, le seul projet qui visait à offrir une prise en charge aux soldates victimes de violences sexuelles a d'ailleurs été tué dans l'œuf.

Une consultation spécialisée avait été expérimentée à l'hôpital militaire Bégin, à Saint-Mandé (Val-de-Marne), à partir de septembre 2021, mais « l'institution était mitigée, se souvient Ghada Hatem, médecin résidente à Bégin. On nous a autorisés à ouvrir Bégin Santé Femmes avec pour seule communication une affichette dans le couloir de l'hôpital ». Le projet a été abandonné au début du printemps, alors que le #metoo grondait de plus en plus fort au sein des armées. Sollicité sur ce point, l'hôpital militaire n'a pas donné suite.

Au moment où l'affichette présentant « Bégin Santé Femmes » était retirée, la direction de la communication de la défense, la Dicod, s'inquiétait, dans un document interne vu par *Le Monde*, de l'emploi du terme « systémique » dans la presse pour désigner les violences sexuelles dans les armées. Une « menace » est identifiée en particulier, selon la Dicod : « Certains dressent une image des armées qui instaure un régime institutionnalisés de violences systémiques sexistes et sexuelles. »

Loïn des spin doctors de l'Hôtel de Brienne, la caporale Rose a repris le chemin de son régiment il y a une semaine. Très soutenue par un capitaine, la jeune femme s'est convaincue qu'elle ne laisserait pas son agresseur piétiner son rêve en treillis. Emue, elle nous lit un message que lui a envoyé ce supérieur : « Soyez courageuse, ayez confiance en vous et en l'avenir, ne perdez pas espoir. Je vous soutiens. » ■

LEILA MINANO, JULIA PASCUAL  
ET YVES TRÉCA-DURAND  
(CORRESPONDANT À ANGERS)

Le parcours délinquant de ce militaire débute dans les années 2000, au sein de l'école de cavalerie de Saumur (Maine-et-Loire). A l'époque, il était capitaine, et ses victimes, lieutenant et militaire du rang. Averti de ces deux agressions sexuelles, le commandement lui inflige dix jours d'arrêts et saisit la justice, tout en préconisant une mesure alternative aux poursuites à l'encontre de cet homme « très compétent et rigoureux », donnant « entière satisfaction », selon le dossier pénal consulté par *Le Monde*. Par mesure « d'exceptionnelle bienveillance », d'après les termes du parquet du Mans, il s'en était sorti avec un simple « rappel à la loi ».

#### « CES GENS SONT DANGEREUX »

L'officier qui avait diligenté l'enquête disciplinaire redoutait pourtant un risque de « récurrence », compte tenu des « dénégations » du mis en cause. Malgré cela, l'homme est promu lieutenant-colonel en 2011 et fait chevalier de l'Ordre national du mérite en 2012. Deux ans après avoir accroché la « bleue », alors qu'il prend le train pour rejoindre son bureau à l'école de l'état-major de Saumur, le gradé récidive. Il agresse une étudiante de 19 ans lui touchant la poitrine et l'entrejambe tandis qu'elle s'effondre en larmes, tétanisée. Condamné définitivement à quatre mois de prison avec sursis en 2017, il poursuit sa carrière sans encombre jusqu'à un état-major de l'armée de terre.

Ailleurs, sur la base aérienne d'Evreux, Naomie croise « tous les jours » le militaire condamné le 19 mars à dix mois de prison avec sursis par le tribunal judiciaire de Lille pour l'avoir agressée sexuellement alors qu'elle rentrait d'une séance de sport (il a fait appel de l'inscription de sa peine dans son casier judiciaire). « On mange dans la même cantine. C'est très stressant de se retrouver en face de lui, reconnaît-elle. Mon commandant de base m'a

dit que, si je me sentais en insécurité, il pouvait organiser des créneaux pour ne pas que l'on se croise. Mais j'ai déjà l'impression d'avoir déclenché un problème, donc je ne veux pas le leur demander. »

« L'armée ne comprend pas que ces gens sont dangereux », déplore Solène, une caporale-chef de l'armée de l'air qui ne s'explique pas non plus pourquoi celui qui l'a harcelé sexuellement est toujours dans les rangs. Le capitaine de corvette de 49 ans, qu'elle décrit comme un « prédateur », a été sanctionné en 2018 d'un blâme ministériel après lui avoir fait vivre un « enfer ». Muté à un poste de responsable régional du « rayonnement » de la défense auprès des jeunes, il se fait connaître ensuite de la justice. En 2019, l'officier se voit infliger un rappel à la loi pour violences conjugales, avant d'être mis en cause, en 2022, par sa nouvelle compagne, qui dénonce un viol. Sa plainte a été classée sans suite pour « infraction insuffisamment caractérisée ».

Solène saisit à son tour la justice en août 2022, mais sa plainte vient d'être classée, au motif que la sanction prise par l'armée « paraît suffisante » aux yeux du tribunal judiciaire de Rennes. Un temps en poste à la direction de l'enseignement supérieur de l'école militaire de Paris, le capitaine de corvette est aujourd'hui de nouveau « en mutation ». « Ils déplacent le problème », constate Solène.

Interrogé sur le maintien de plusieurs militaires condamnés ou sanctionnés, le ministère des armées a apporté au *Monde* des précisions sur des évolutions de procédures, tout en refusant d'indiquer à quel cas celles-ci se rapportaient. Il signale ainsi que « dans l'un des cas, (...) une procédure de suspension a été initiée », ou encore que « dans l'une des situations, (...) le militaire sanctionné à titre disciplinaire a obtenu l'annulation de la sanction par le tribunal administratif ; le ministère reste dans l'attente des décisions de justice ».

**« IL EST DEMANDÉ DE NE PLUS UTILISER CETTE EXPRESSION [METOO DES ARMÉES], CHOISIE PAR LA DÉPUTÉE SAINT-PAUL POUR FAIRE LE BUZZ DANS LES MÉDIAS »**

LE SERVICE COMMUNICATION DE L'ARMÉE DE TERRE, DANS UN E-MAIL INTERNE